

**JUDO-CLUB**  
**13 PLACE JULES MERCIER**  
**F-74200 THONON-LES-BAINS**

ASSOCIATION LOI 1901 ENREGISTRÉE SOUS LE N°0744003873 (JO DU 08.07.2000)  
 AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N°74 S 06 01 AFFILIÉE SOUS LE N°CL740250 AUPRÈS DE LA FFJDA

Tel: +33(0) 632620275

Site : <https://www.judoclubthonon.org>

Courriel : [judoclubthonon@gmail.com](mailto:judoclubthonon@gmail.com)



**Saison 2023 - 2024**

**AVANT LE 30 juin 2023 : moins 5 euros**

<b>Nom</b>		<i>Licenciés</i>	<b>NON</b>
<b>Prénom</b>		<b>2022-2023</b>	<b>OUI</b>
<b>Date de naissance</b>	>>>>		Fille / Garçon

<b>Adresse</b>			

<b>* Mineur *</b>			
Nom du responsable			

<b>Téléphone(s)</b>			
<b>Courriel(s)</b>			

2018 & 2019	Eveil judo	>>>>	Lundi	17h00 à 17h50
2018 & 2019	Eveil judo	>>>>	Mercredi	16h40 à 17h30
2018 & 2019	Eveil judo	>>>>	Mercredi	17h35 à 18h25
2018 & 2019	Eveil judo	>>>>	Jeudi	17h00 à 17h50

2016 & 2017	Enfants	Mini-Poussins	Lundi et Jeudi	17h55 à 18h45
2016 & 2017	Enfants	Mini-Poussins	Mardi et Vendredi	17h00 à 17h50
2014 & 2015	Enfants	Poussins	Lundi et Jeudi	18h50 à 19h50
2010 à 2013	Enfants	Benj.Minimes	Lundi	18h50 à 19h50
"		Et	Vendredi	18h00 à 19h30
2005 à 2013	Compétiteurs Benj. à Juniors		Mardi et Vendredi	18h00 à 19h30
"		Et	Mercredi	18h30 à 19h30

2009 & avant	Judo adultes (cadets, juniors, seniors)	Mardi et Vendredi	19h45 à 21h15
2009 & avant	<b>Self defense</b>	Mercredi	19h30 à 21h00
2009 & avant	<b>Taïso</b>	Jeudi	19h50 à 21h15

2009 & avant	<b>Perfectionnement</b>	Lundi	19h50 à 21h15
2009 & avant	<b>Groupe compétitions</b>	Mercredi	14H00 à 14H50



**nés en**

\* Cocher le(s) cours suivi(s)

<b>Tarifs 2023-2024</b>		Cotisation	Licence	Total
		Club	FFJDA	Inscription
Plus de 18 ans		254 €	41 €	295 €
Moins de 18 ans		194 €	41 €	235 €
Baby Judo (1 cours par semaine)		154 €	41 €	195 €
<b>Self défense/Taïso</b> (1 cours par semaine)		154 €	41 €	195 €

Tournez SVP ->

**Règlements échelonnés : (établir & signer TOUS les chèques à la date du jour)**

	Immédiat	M+1	M+2	M+3
Plus de 18 ans	85 €	70 €	70 €	70 €
Moins de 18 ans	85 €	50 €	50 €	50 €
Baby Judo	75 €	60 €	60 €	
Self-taïso	75 €	60 €	60 €	

*Tarif préférentiel à partir du 3ème inscrit ( de la même famille), voir le trésorier.*

<b>Règlement</b>	<u>Cotisation + licence</u>	
	Divers	
	<b>Total</b>	
Mode de paiement	Chèque(s)	
	Espèces	

**Les entraînements débuteront le 4 septembre 2023 et s'achèveront le 6 juillet 2024**

Hors vacances scolaires pour les cours enfants et hors indisponibilité de la Maison des sports municipale

*Cette fiche d'inscription doit obligatoirement être accompagnée de la demande de licence fédérale dûment renseignée, que le demandeur doit renseigner sous sa responsabilité sur le site fédéral <http://www.ffjudo.com/> puis doit compléter la notice d'assurance et imprimer par ses soins l'attestation d'assurance et la remettre lors de l'inscription ou au plus tard dans les 15 jours suivant au professeur,*

**Article L 231-2 du Code du sport**

I.-Pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence par une fédération sportive peut être subordonné à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

II.-Après avis simple d'un organe collégial compétent en médecine, les fédérations mentionnées à l'article L. 131-8 fixent dans leur règlement fédéral :

1° Les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence ;

2° La nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.

II.-Pour les personnes mineures, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

**le soussigné, nom** ..... **prénom** .....

*agissant en qualité de (moi-même, ou père,mère, tuteur ou responsable légal de l'enfant) autorise les responsables du Club à prendre en cas d'accident toutes dispositions d'ordre médical en mes lieu et place s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu en raison des circonstances et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club Thonon et spécialement de l'obligation de ponctualité, d'hygiène, de respect des personnes, du matériel et des biens, et de l'autorisation de photographier l'adhérent dans le cadre de la pratique pour les besoins de la communication du club (presse et/ou site "internet"). Toute inscription est définitive et ne donne lieu à aucun remboursement.*

Date

Signature avec mention lue et approuvée

